



L'essentiel 2021



# LUTTE CONTRE LA FRAUDE

## Une mission essentielle au bon fonctionnement de l'Assurance retraite Île-de-France

L'Assurance retraite Île-de-France garantit le calcul et le paiement des retraites et des prestations, tout en veillant à la bonne utilisation des deniers publics.

Cette mission est conditionnée par la juste application de la législation. À cet égard, il est légitime et nécessaire que des processus de contrôle soient mis en œuvre, tant sur les demandes de droits effectuées par les assurés que sur les prestations qui leur sont versées.

Ces contrôles, réalisés par le pôle lutte contre la fraude de l'Assurance retraite Île-de-France, permettent :

- de vérifier l'exactitude des déclarations effectuées ;
- de conseiller les assurés sur leurs droits et d'aider à la régularisation de leur situation.

Chaque année, le pôle lutte contre la fraude de l'Assurance retraite Île-de-France veille à atteindre les objectifs fixés par la convention d'objectifs et de gestion (COG) fixée avec l'État.

## Un niveau de qualité et des objectifs atteints pour 2021

Le pôle lutte contre la fraude de l'Assurance retraite Île-de-France a maintenu le niveau de qualité dans ses investigations et la qualification juridique apportée aux dossiers fraude, atteignant ainsi les objectifs ambitieux fixés par la COG pour 2021.

### Quelques chiffres-clés



**20 419 620,67 €**

d'indus frauduleux et fautifs évités

**5 693 757,98 €**

d'indus frauduleux et fautifs notifiés aux assurés



**510**

dossiers qualifiés en fraude ou en faute

**74,7%**

des dossiers qualifiés en fraude ou en faute concernant les ressources



**1 484**

enquêtes réalisées auprès d'assurés

**74,93 %**

des enquêtes réalisées défavorables aux assurés (suspensions de fraude)



**491** pénalités financières prononcées

**13** dépôts de plainte

**142** lettres d'avertissement

## De nombreux projets et événements structurants

### Mise en place d'un partenariat avec la branche famille

Une convention a été signée le 21 mars 2021 entre les 8 caisses d'allocations familiales d'Île-de-France et la Cnav Île-de-France. Elle vise principalement à fluidifier les échanges entre les organismes afin d'améliorer l'information et les démarches des assurés.

Cette convention comporte un volet sur

les échanges d'informations en matière de contrôle, de lutte contre la fraude et de prévention des indus. Deux réunions ont eu lieu en 2021 entre le pôle fraude et le pôle recouvrement de la Cnav Île-de-France et les CAF 75 et 94, afin de définir les axes de coopération sur les thématiques identifiées dans la convention.

### Participation aux Trophées de l'Innovation

Pour la première fois, le groupe Innovation de la Cnav Île-de-France a organisé des Trophées de l'Innovation dans le cadre du mois de l'innovation organisé par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Objectif : révéler des projets réalisés et innovants afin de diffuser l'innovation au sein de la Cnav.

Dans ce cadre, le pôle fraude a proposé son

« Stage de sensibilisation à la fraude », une mesure mise en place en 2020 afin de responsabiliser les assurés ayant commis une simple omission de déclaration envers la Cnav Île-de-France. Il s'agit d'une procédure d'alternative aux poursuites offerte aux assurés qui a également un objectif pédagogique : ces derniers peuvent suivre ce stage afin d'éviter toute sanction administrative.

### Réalisation d'un recueil de jurisprudence pénale et civile

Le pôle fraude a recensé les décisions obtenues par la Cnav Île-de-France de 2018 à 2020 en matière de lutte contre la fraude (en matière paiements, carrière, résidence, ressources, etc.). Un précédent recueil avait déjà été publié en 2018.

Ces décisions font suite à un dépôt de plainte auprès des différents parquets d'Île-de-France et des décisions rendues

par les tribunaux judiciaires (pôle social) à la suite de contestations de pénalités financières.



## Et demain ?

### Participer à la politique nationale de qualification et de sanctions des dossiers fraude

En 2022, le pôle lutte contre la fraude participera aux travaux nationaux sur la qualification juridique uniforme des dossiers fraude au sein de la branche, afin de permettre une harmonisation entre les différentes caisses régionales dans le traitement de leurs dossiers.

Le pôle pilotera également les travaux

nationaux afin de mettre en œuvre une stratégie répressive nationale de lutte contre les fraudes, incluant le droit à l'erreur introduit par la loi Essoc du 10/08/2018. Le pôle participera enfin aux travaux nationaux sur l'homogénéisation et l'outillage des dispositifs de sanctions administratives et de recours pénal.

### Sensibiliser à la lutte contre la fraude et au recouvrement des indus

En partenariat avec des caisses d'allocations familiales (CAF) et des caisses primaires d'assurance maladie (Cpam) en Île-de-France, le pôle fraude souhaite sensibiliser les services de police et les assistantes sociales sur les enjeux de la lutte contre la fraude aux prestations sociales et le recouvrement des indus frauduleux ou non frauduleux, et de créer des partenariats privilégiés pour la transmission des informations.

Des actions similaires seront par ailleurs développées auprès des directions internes à l'organisme.



### Expérimenter le partenariat à l'international

En 2022, le pôle lutte contre la fraude Île-de-France lancera une expérimentation de partenariat avec un pays de l'Union européenne pour la mutualisation des contrôles

anti-fraude concernant l'existence, les ressources et la résidence des assurés. Ce partenariat sera étendu sur le recouvrement des créances à l'étranger.